

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 03/12/2024

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

L'An deux mille vingt-quatre, le dix du mois de décembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de décembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, BOUCHER Annick, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Excusée : Mmes et MM. MORICEAU Marie-Annick, TESSIER Dominique, GALLARD Corine,

Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,
Mme GALLARD Corine représentée par M. COUINEAU Cyrille

DCM2024-12-115 **Révision du PLU de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil – avis sur projet :**
Acte 2.1.4 : Urbanisme – documents d'urbanisme

Par délibération n°2021-07-083 en date du 20 juillet 2021, le conseil municipal avait souhaité être consulté dans le cadre de la révision du PLU de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil.

Par courrier reçu le 23 novembre dernier, la commune de Saint Nicolas de Bourgueil transmet sa délibération dressant le bilan de la concertation et arrêt du projet de son plan local d'urbanisme et sollicite, conformément aux dispositions de l'article R.153-4 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune de BRAIN SUR ALLONNES.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2024-63 du 30 octobre 2024 de la commune de Saint Nicolas de Bourgueil ainsi que les documents constituant son arrêt de projet,

Après en avoir délibéré :

N'a pas d'observation à formuler sur le projet de PLU de la commune de SAINT NICOLAS DE BOURGUEIL.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Amélie JAMET



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

